

M. HARDIE: Oui. Ce n'est pas son salaire net, comme vous dites.

M. CLIFTON: Non. J'ai voulu dire un salaire brut moyen.

M. HARDIE: Je veux savoir son salaire net moyen.

M. CLIFTON: Non, ce n'est pas là son salaire net moyen.

M. HARDIE: Que serait, d'après vous, son salaire net moyen?

M. CLIFTON: Le salaire net serait de \$2,000 à \$2,500; c'est le salaire net du pêcheur moyen.

Le révérend KELLY: Je le pense. Le chiffre de \$3,000 est assez élevé. Je pense que ce serait de \$2,000.

M. CLIFTON: Certains gagnent un salaire nettement inférieur, tandis que d'autres gagnent davantage. Mais je pense que c'est la moyenne.

Le sénateur MACDONALD: D'après vous, quelle serait la proportion juste que le pêcheur devrait fournir? Est-ce dix, cinq ou quinze pour cent?

Le révérend KELLY: Je crois que 10 p. 100 n'est pas excessif.

Le sénateur FERGUSON: Je suis perplexe au sujet de ces 5 millions de dollars. A l'heure actuelle il y a un million affecté à la caisse renouvelable; à compter du 31 mars 1959 on n'avait emprunté à cette caisse que \$446,610 tandis qu'il y avait \$512,803 de disponible.

Si, avec une limite d'un million, il en reste encore à peu près la moitié, à quoi bon accroître le montant?

M. HARDIE: Il ne reste que la moitié parce que les Indiens ne peuvent pas fournir la mise de fonds de 25 p. 100 qu'il leur faut pour obtenir des prêts.

Le sénateur FERGUSON: Cela est une autre chose. On demande qu'il soit porté à 5 millions de dollars.

Le révérend KELLY: Je pense que l'on a commencé sur une petite échelle. Les prêts étaient modiques et on les a attribués aux gens qui étaient vraiment sur le point de crever de faim, pour ainsi dire.

Le sénateur FERGUSON: S'ils pouvaient exploiter de plus grandes entreprises, croyez-vous qu'ils se prévaudraient d'une plus grande proportion de la caisse?

Le révérend KELLY: Si on entend aider l'Indien à se débrouiller dans le domaine économique, et non pas à subsister seulement au jour le jour...

M. HARDIE: Je ne vois rien dans les règlements précisant que l'Indien doit fournir une mise de fonds de 25 p. 100.

M. JONES: Il n'y a rien dans les règlements. C'est tout simplement un usage de la Direction. Nous nous efforçons de gérer cette caisse renouvelable d'une façon méthodique qui aidera les Indiens tout en protégeant la caisse, afin que celle-ci se renouvelle. La caisse se renouvellera si les Indiens versent un cinquième chaque année ou en quatre ou cinq années, et s'ils y versent une petite contribution au début, afin d'avoir une mise de fonds dans le bien qu'ils achètent. Dans le cas des agrès de pêche, nous exigeons que les bateaux de pêche soient assurés. Ce n'est pas indiqué dans les règlements; c'est simplement notre propre conception de la façon dont il faudrait gérer la caisse.

M. HARDIE: M. Jones pourrait-il me dire le montant des dettes impayées? Avez-vous beaucoup de mauvaises créances parmi les prêts que vous avez accordés?

M. JONES: Je ne peux pas vous donner ce renseignement ce soir. Quand nous en viendrons à l'expansion économique, nous pourrons vous renseigner au sujet des emprunts à la caisse renouvelable dès le début, le tout décomposé sous les rubriques: culture, pêche et exploitation forestière, dans chaque province.